

Le CHU de Montpellier et l'association Adages signent une convention cadre afin de répondre aux besoins spécifiques pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et vulnérables

La convention signée entre le CHU de Montpellier et Adages pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et vulnérables vise à faciliter leur accès aux soins, notamment au sein des services du CHU de Montpellier.

Ce document cadre vient notamment ainsi formaliser un parcours adapté aux personnes en situation de handicap au service des urgences, le dispositif Adag'e-dents qui permet un accès aux soins bucco-dentaires amélioré et facilité par la télémédecine et l'articulation essentielle entre le CHU et les lits halte soins santé* pour les personnes en situation de grande précarité.

**les Lits halte soins santé (LHSS) sont des structures qui ont pour objet l'accueil et l'hébergement de personnes vulnérables sans domicile fixe.*

Cette convention a été signée ce mercredi 19 mai 2021 par M. Thomas Le Ludec, Directeur Général du CHU de Montpellier et Frédéric Hoibian, Directeur Général de l'Adages.

8 actions prioritaires pour l'accès aux soins des publics vulnérables

En 2015, le CHU de Montpellier et Adages se sont engagés au travers de la signature de la charte Romain Jacob à mettre en œuvre les objectifs d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, notamment pour organiser l'accès aux soins et à la prévention, faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires, et faciliter le recours aux technologies de l'informations et de la communication.

Pour poursuivre cette dynamique, le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier et l'association ADAGES ont souhaité structurer l'ensemble des actions visant à améliorer l'accès aux soins des publics vulnérables, par l'élaboration d'une convention cadre entre les deux structures signée mercredi 19 mai 2021.

Des actions de coopération prioritaires ont ainsi été définies pour :

- Améliorer la santé bucco-dentaire des personnes accompagnées dans les différents établissements de l'ADAGES,
- Optimiser la prise en charge des publics vulnérables dans les services d'urgence,
- Renforcer l'accès au diagnostic et à la prise en charge par la télémédecine,
- Structurer la prise en charge ambulatoire des personnes vulnérables,
- Optimiser la prise en charge des patients précaires après une hospitalisation ou une consultation hospitalière,
- Renforcer la collaboration et la mise en place de parcours coordonnés pour la prise en charge

des personnes atteintes d'autisme,

-Développer des formations communes pour les professionnels,

-Etudier les collaborations possibles dans les domaines logistiques, techniques, informatiques et économiques.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre du parcours prioritaire du Schéma Régional de Santé dédié aux personnes en situation de handicap et des orientations du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis, et répondent aux ambitions des partenaires telles qu'elles ont été formalisées dans le projet d'établissement du CHU et dans le projet associatif de l'association ADAGES.

Un pilotage institutionnel et opérationnel permettra la mise en œuvre concrète des actions, leur suivi et leur évaluation annuelle pour optimiser la réponse apportée aux besoins des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité.

Quelques exemples concrets d'actions

L'accès adapté aux services d'urgence

Les personnes en situation de handicap, mental ou psychique, vivent généralement mal les délais d'attente ordinaires inhérents aux services d'urgence. Crises de panique, angoisses et cris caractérisent souvent leur état de stress. La prise en charge est alors complexe pour les personnes elles-mêmes et également pour les personnels hospitaliers. Issue de la demande de la direction du CHU, du coordonnateur du département de médecine d'urgences, et des Etablissements et services Médico-sociaux (ESMS), l'expérimentation d'une prise en charge somatique privilégiée et adaptée de façon individuelle à l'état du patient adulte en situation de grande vulnérabilité ou handicap a débuté le 1er avril 2019 au service des urgences du CHU de Montpellier : la "filiale vulnérabilité handicap". Une évaluation de cette expérimentation à petite échelle a montré une réelle plus-value de cette prise en charge. 23 patients ont bénéficié de cette expérimentation à petite échelle. Ainsi, quand le délai d'attente primaire est quasi inexistant, l'attente secondaire est, quant à elle, substantiellement réduite. Le parcours de soin de la personne est donc plus adapté et plus sécurisé.

Si cette expérimentation concernait dans un premier temps les publics adultes accompagnés en établissements médico-sociaux, elle va progressivement s'ouvrir aux enfants et aux personnes à domicile en situation de handicap en 2021.

L'accès aux soins bucco-dentaires par la télémédecine

Environ 1/3 des français a déjà renoncé à des soins dentaires par simple peur de souffrir. Pour limiter cette source de stress, exacerbée chez une personne vulnérable, et simplifier le processus de diagnostic, des établissements d'Adages déploient la solution de télémédecine bucco-dentaire en partenariat avec le CHU de Montpellier.

En effet, l'association Adages, le CHU de Montpellier et e-Dentech collaborent depuis plus de deux ans pour une meilleure prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de handicap. Grâce à la solution de télémédecine e-DENT, elles bénéficient désormais d'un diagnostic à distance et d'un parcours de soin adapté.

Le dispositif e-DENT est composé d'un logiciel spécifique, e-DENT Visite, d'un ordinateur portable, d'une caméra intra-orale, d'une pédale à pied ainsi que de toute la connectique et accessoires nécessaires. Pour davantage de praticité, l'ensemble est livré dans une mallette afin que le dispositif soit mobile et protégé lors du transport et du stockage.

En 2019, pas moins de 241 visites ont pu être réalisées grâce au dispositif. En 2021, la solution devrait être ouverte et mise en œuvre pour les publics précaires.

Fluidifier le parcours de santé des personnes vulnérables

Dans le cadre de la politique régionale d'accès aux soins des personnes vulnérables et des publics spécifiques, les deux établissements ont élaboré depuis plusieurs années un projet commun de prise en charge des patients précaires, pour fluidifier le parcours des patients précaires en favorisant les sorties adaptées.

Le dispositif des lits halte soins santé (LHSS) de l'association Adages apporte la preuve concrète que, dans de très nombreuses situations, la prise en charge globale médico-psycho-sociale de proximité est un outil précieux pour la reprise en compte du projet de vie et de soins de personnes sans hébergement ni logement.

La crise COVID a renforcé l'intérêt de la collaboration essentielle entre les différents services et professionnels du CHU et des LHSS. En 2020, ce sont ainsi 32 personnes précaires sortantes du CHU qui ont ainsi été accueillis dans les LHSS du CHRS Regain (Adages).

[Contacts Presse :](#)

Adages

Emilie Gueguinou - Responsable Évaluation, Qualité et Développement de projets

e.gueguinou@adages.net

06 61 90 04 78

www.adages.net

CHU Montpellier

Louise POTREL – Attachée de presse – 06 71 60 72 62

presse@chu-montpellier.fr